



COMMUNE DE LA COLLE-SUR-LOUP

DOSSIER DE CANDIDATURE

VILLE AMIE DES ENFANTS





La
COLLE
sur-Loup



SOMMAIRE

THEME 1 : BIEN ETRE ET CADRE DE VIE

THEME 2 : NON DISCRIMINATION ET EGALITE D'ACCES AUX SERVICES

THEME 3 : PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

THEME 4 : SECURITE ET PROTECTION

THEME 5 : PARENTALITE

THEME 6 : SANTE, HYGIENE, ALIMENTATION

THEME 7 : HANDICAP

THEME 8 : EDUCATION

THEME 9 : JEU, SPORT, CULTURE, LOISIRS

THEME 10 : SOLIDARITE INTERNATIONALE





FICHE DES CONTACTS DE LA VILLE

Nom de la municipalité :	Ville de la Colle-sur-Loup
Adresse :	Chemin du Canadel – 06480 La Colle-sur-Loup
Téléphone :	04.93.32.83.25
Prénom et nom du Maire :	Monsieur Jean-Bernard MION
Prénom et nom du contact au cabinet du Maire :	Madame Caroline MAGNE-CIOTTI
Fonction :	Directrice des services
Téléphone :	04.93.32.83.25
Mail :	cmagne-ciotti@mairie-lacollesurloup.fr
Prénom et nom de l' élu référent Ville amie des enfants :	Madame Déborah MINEI
Fonction :	6^{ème} adjointe au Maire, déléguée à la Vie Locale, participation citoyenne et relations avec les associations
Téléphone :	
Mail :	dminei@mairie-lacollesurloup.fr
Prénom et nom du référent administratif :	Madame Véronique EXPOSITO
Fonction :	Directrice Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire
Téléphone :	04.93.32.42.36
Mail :	vexposito@mairie-lacollesurloup.fr
Prénom et nom du Responsable communication de la Ville :	Madame Delphine PICARD
Téléphone :	04.93.32.42.07
Mail :	dpicard@mairie-lacollesurloup.fr



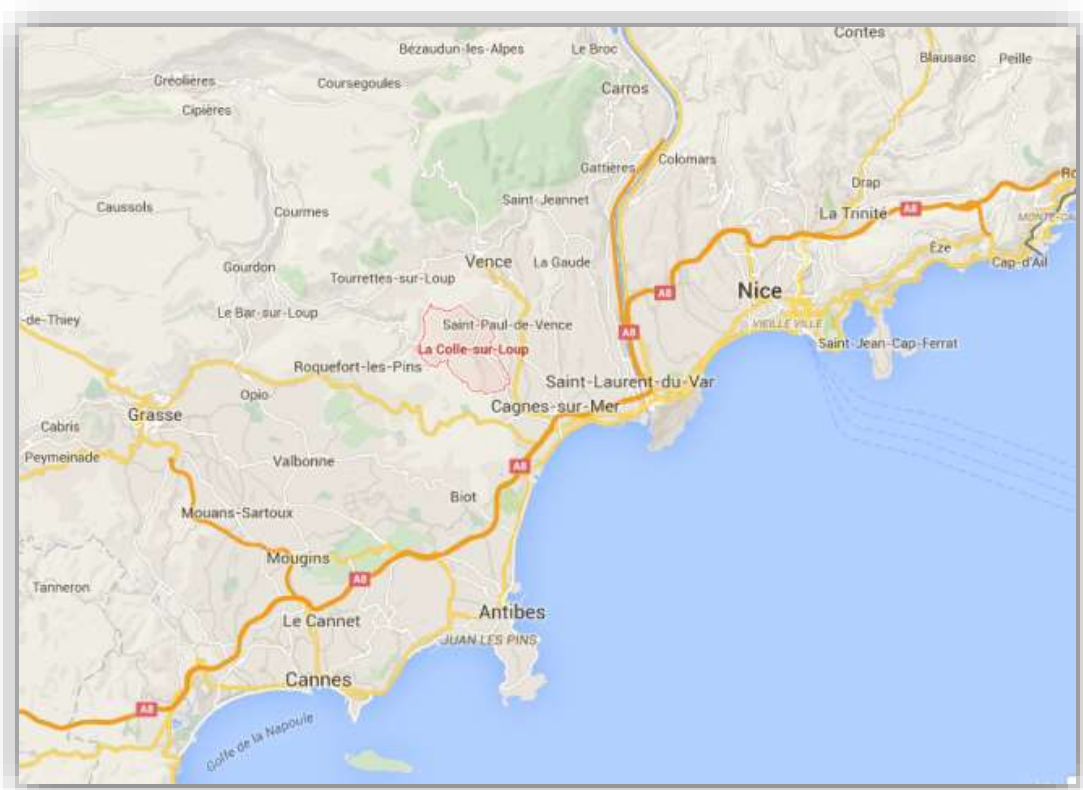
THEME 1 : BIEN ETRE ET CADRE DE VIE

I/ SITUATION GEOGRAPHIQUE



Le village de la Colle-sur-Loup, est entouré de collines boisées, il s'étend sur 982 hectares, à 103 mètres d'altitude et se situe dans les Alpes-Maritimes à proximité des communes de Saint-Paul de Vence, de Villeneuve-Loubet, de Vence et de Cagnes-sur-Mer. La commune offre à ses habitants un cadre de vie privilégié. Son attrait architectural, la quiétude des rives du Loup, en font un lieu recherché des touristes l'été et des actifs de la région toute l'année.

La situation géographique de la commune permet un accès rapide à l'aéroport, à l'autoroute et à la technopole de Sophia-Antipolis, et permet le développement de programmes immobiliers qui attirent une population de jeunes actifs de plus en plus importante.

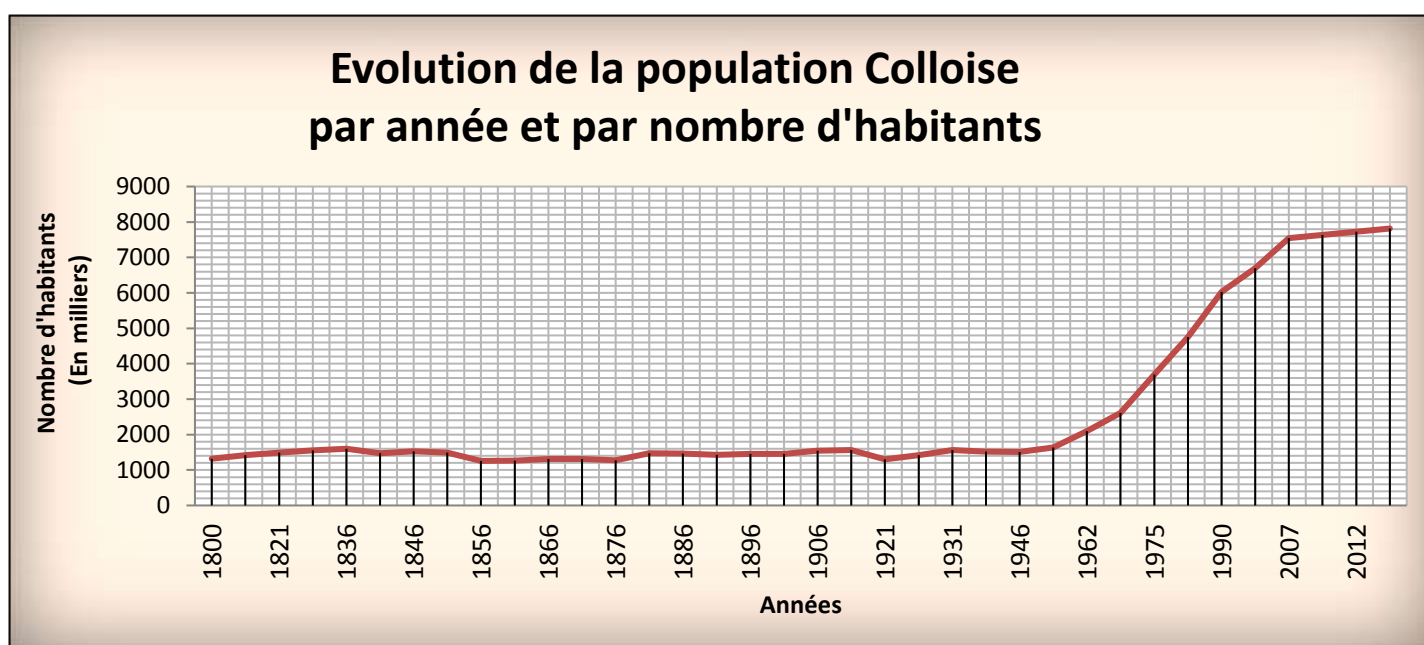


II/ SITUATION DEMOGRAPHIQUE

En 2013, la commune comptait 7 815 habitants. Le recensement de la population est effectué depuis 1793.

EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1800 A 2013

1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851	1856
1 316	1 416	1 489	1 551	1 599	1 473	1 528	1 492	1 256
1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901
1 267	1 307	1 308	1 278	1 477	1 468	1 431	1 455	1 458
1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962
1 541	1 559	1 305	1 421	1 563	1 522	1 511	1 637	2 096
1968	1975	1982	1990	1999	2007	2008	2012	2013
2 611	3 700	4 749	6 025	6 697	7 546	7 633	7 726	7 815



Source : Insee

Ces données reflètent une augmentation régulière de la démographie depuis 1960, plus prononcée depuis les années 1980. Le prochain recensement de la population sera effectué en 2017.

REPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPE D'ACTIVITE

	Actifs ayant un emploi	Chômeurs	Retraités ou préretraités	Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	Femmes ou hommes au foyer	Autres inactifs	Ensemble
15 à 19 ans	45	23	0	418	2	9	497
20 à 24 ans	144	33	0	88	6	22	293
25 à 39 ans	855	89	0	6	39	36	1 025
40 à 54 ans	1 605	82	12	0	84	45	1 828
55 à 64 ans	537	60	379	0	101	34	1 111
65 ans ou plus	61	3	1 450	0	75	10	1 599
Ensemble	3 247	290	1 841	512	30		

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

L'analyse des données ci-dessus montrent que la population est majoritairement active. On peut supposer que l'attractivité de la commune est liée à la facilité d'accès (autoroute, aéroport...) ainsi qu'à la proximité avec les principaux bassins d'emplois (zones industrielles ou d'activités autour de l'agglomération niçoise et de la Technopole Sophia Antipolis, ainsi qu'à son environnement privilégié).

L'ensemble de ces données laisse supposer que la population Colloise est majoritairement composée de familles, avec de jeunes enfants ou adolescents dont les parents ont une activité professionnelle, ce qui explique l'importante fréquentation des écoles, centres de loisirs, équipements sportifs.

III/CADRE DE VIE

A/ Les écoles et le collège

790 enfants en moyenne sont scolarisés sur les 4 écoles de la commune. .

L'école maternelle du BRUSQUET

Située chemin du Brusquet, l'école du BRUSQUET compte 4 classes. A partir de la rentrée 2016, elle accueillera dans ses locaux la crèche « Ô p'tits mômes » qui bénéficiera ainsi d'un espace plus adapté à l'accueil des jeunes enfants.



L'école élémentaire NOEL LANZA

Située place de la Libération, l'école NOËL LANZA compte 8 classes élémentaires.



L'école maternelle et élémentaire PIERRE TEISSEIRE

Située chemin Notre Dame, l'école PIERRE TEISSEIRE compte 2 classes maternelles et 5 classes élémentaires.



L'école maternelle et élémentaire DANIEL PENNAC

Située chemin du Béal, l'école DANIEL PENNAC compte 3 classes maternelles et 7 classes primaires



Le collège YVES KLEIN

Le collège Yves Klein compte 27 classes pour 730 enfants en moyenne et accueille les enfants de la classe de 6ème à la classe de 3ème. La gestion et l'entretien du collège relèvent des compétences du Département.



Pour les Collois, la poursuite de la scolarité entre la seconde et la terminale, se fait en général au lycée Renoir à Cagnes-sur-Mer.

B/ Les équipements sportifs

De nombreux équipements sportifs sont mis à la disposition de la population et des associations : Une piscine, un stade, des courts de tennis, un gymnase, un city stade, une halle couverte, un bike park, une base kayak, un skate park, un espace pétanque, des halles multisports, un parc naturel des bords du Loup, un mur d'escalade.



A l'automne 2016, Le Département des Alpes-Maritimes entreprendra au sein de la commune de la Colle-sur-Loup, la construction d'un nouveau gymnase dédié aux élèves du collège Yves Klein. Cet équipement permettra aussi d'offrir aux associations sportives des espaces complémentaires.



La configuration de la commune et le choix de l'emplacement des structures sportives permet un accès facilité pour tous les publics ; en effet, ces installations sont regroupées aux abords du village, à proximité du collège et de deux écoles, facilitent ainsi les déplacements et l'organisation pour les familles.

C/ Les aires de jeux

Différentes aires de détente destinées aux jeunes enfants existent sur la commune. Elles permettent, sous la surveillance des parents, le développement de la motricité et la rencontre avec d'autres enfants.

- L'aire de jeux du jardin public (*rue Max Barel, dans le village*),
- l'aire de jeux du Jeu de Paume (*au bas de la rue Clemenceau*),
- l'aire de détente du Parc de la Guérinière.
- L'aire de jeux de l'école Pennac



D/ Les animations festives et culturelles

Des animations festives et culturelles sont programmées tout au long de l'année en partenariat avec la Mairie, l'Office du tourisme et le Comité des fêtes : fête du livre, fête de la jeunesse, fête de la Rose, fête des métiers d'antan, fête de la Saint Donat, fête de la musique, expositions, programme d'animations culturelles et musicales pendant la période estivale, animations et spectacles pendant les fêtes de Noël...

Aujourd'hui, l'activité de la Colle-sur-Loup est également tournée vers les loisirs avec un centre de vacances, un centre d'équitation, des hôtels, des restaurants, des campings...



IV/ CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

La commune célèbre la journée Internationale des droits de l'enfant en organisant une semaine de sensibilisation en partenariat avec les établissements scolaires, le collège, le périscolaire et les centres de loisirs. A cette occasion différentes animations ont été organisées :

A/ Participation à la consultation nationale de l'UNICEF

Les élèves des écoles élémentaires et du collège ont été sollicités afin d'évaluer le respect de leurs droits au quotidien.

B/ Participation au concours d'affiches « Agis pour tes droits », organisé par les Francas :

Des affiches ont été réalisées dans le cadre des activités périscolaires et par les collégiens dans le cadre du Foyer Socio Educatif (FSE) :

- 4 affiches ont été retenues au niveau départemental :



*Ecole du BRUSQUET
catégorie – de 6 ans*



*FSE collège Yves Klein
catégorie 11-14 ans*



*FSE collège Yves Klein
catégorie 14-16 ans*



- une affiche a été primée au niveau national :



*FSE collège Yves Klein
catégorie 11-14 ans*

C/ Activités réalisées sur le thème des droits de l'enfant :

Pendant le temps périscolaire, les enfants ont réalisé les activités suivantes :

- abécédaires géants,
- fresques,
- totems,
- chants..
- les 6èmes ont pu visiter la Mairie et connaître le fonctionnement des différents services,
- les 5èmes ont traité des fonctions précises du délégué de classe,
- les 4èmes ont assisté à une exposition de l'Antenne de Justice de la CASA,
- les 3èmes ont participé à une activité de « photo langage », destinée à aborder les problématiques principales que peuvent rencontrer les jeunes collégiens.

D/ Vernissage sur le thème des droits de l'enfant

Cette animation a permis de regrouper toutes les œuvres réalisées par les enfants pendant la Semaine des droits de l'enfant du 16 Novembre au 20 Novembre 2015.



V/ LE POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

Le Point Information Jeunesse est stratégiquement situé près du parc sportif et du collège Yves Klein. Les actions menées sont considérées comme une mission de service public, définie et garantie par l'Etat.

Celui-ci offre à tous les jeunes des espaces d'expression ainsi qu'un large éventail d'informations, favorisant l'autonomie et la prise de responsabilités. L'accueil y est gratuit, sans rendez-vous, la confidentialité y est respectée.

A/ Les services du PIJ :

En plus d'une aide technique et pédagogique, l'équipe du PIJ propose également de nombreux services. Elle couvre un champ très large de domaines et balaie tous les aspects de la vie des jeunes quel que soit leur statut : collégiens, lycéens, étudiants, apprentis, salariés, demandeurs d'emplois... Neuf grands thèmes se dégagent de l'information mise à la disposition du public:



- l'organisation de l'enseignement et les études,
- les métiers,
- l'accès à l'emploi,
- la formation continue, tout au long de la vie,
- la vie quotidienne,
- les loisirs,
- les vacances,
- l'Europe et les pays étrangers,
- les activités sportives.



B/ Les activités au sein du PIJ :

Le PIJ propose plusieurs activités :

- Atelier CV et lettre de motivation : tous les mercredis sur rendez-vous.
- Espace multimédia : recherche d'informations, consultations de mail, rédaction de documents, consultation internet - accès libre
- Information sur les formations BAFA / BPJEPS
- Partenaire de la CASA et distributeur de la carte Lol1625 : La carte Lol 1625 est un service proposé par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Elle est gratuite, réservée aux jeunes âgés de 16 à 25 ans et permet de bénéficier de bons plans dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs. Elle propose ainsi des tarifs réduits (cinémas, piscines, parcs d'attractions, théâtres, musées, baptêmes de plongée ou de voile...), des invitations pour le théâtre ou des concerts et des accès à petits prix sur de nombreux festivals.





THEME 2 - NON DISCRIMINATION ET EGALITE D'ACCES AUX SERVICES

I/ EGALITE DE CHANCE POUR LES ENFANTS

La commune de La Colle-sur-Loup développe depuis plusieurs années une politique en faveur des enfants et des jeunes par le biais d'actions éducatives, sociales, sportives et culturelles, accessibles à tous ; c'est dans cet objectif qu'elle a proposé la gratuité des nouvelles activités périscolaires et signé un projet éducatif territorial.

C'est en réunissant les différents acteurs (école, famille, activités de loisirs) que l'enfant peut bénéficier d'un maximum d'enrichissements permettant ainsi une meilleure réussite scolaire.

Elle inscrit donc ses actions éducatives en complémentarité de l'école et de la famille. Elle souhaite développer des actions, qui soutiennent des initiatives, qui se dérouleront prioritairement dans les temps libres des enfants et des jeunes, afin de contribuer à réduire les inégalités sociales.

La politique éducative de la commune de la Colle-sur-Loup s'exprime donc dans différents champs d'interventions sociales (associations sportives, culturelles, Conseil Municipal des Jeunes, manifestations diverses..) et également durant les temps périscolaires et extrascolaires.

Il est ainsi proposé une très grande variété d'activités sur les différents temps libres de l'enfant.

II / MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR FAVORISER UNE EGALITE AUX SERVICES ET L'ACCES AUX SAVOIRS

- La commune favorise des repas de qualité pour les enfants en restauration scolaire :

La cuisine centrale fonctionne depuis la rentrée scolaire 2013-2014 et a pour objectif de fournir aux écoliers une prestation alimentaire de qualité, faite de produits frais, élaborés sur place et adaptés aux besoins des enfants, pour faire du repas un instant de plaisir.

- La municipalité souhaite favoriser pour tous l'accès aux savoirs :

Elle a donc nommé une animatrice BCD par école et une ATSEM par classe de maternelle, pour aider l'enseignant dans ses tâches éducatives.

Un directeur périscolaire par école est chargé d'assurer la coordination de ce temps afin d'impulser les actions éducatives et favoriser les activités organisées notamment pendant la pause méridienne afin de contribuer au développement intellectuel des enfants pour une meilleure réussite scolaire.

Dans le cadre de la mise en place du projet éducatif territorial (PEDT), elle a fait le choix de favoriser l'accès à des activités périscolaires gratuites et de qualité accessibles à tous les enfants.

Un nombre d'animateurs et d'intervenants important est affecté pour l'encadrement des écoliers durant les temps périscolaires (1/14 en école maternelle et 1/18 en école primaire).

Elle propose aux enseignants, 20 heures d'intervenants extérieurs par classe élémentaire, pour des activités sportives ou culturelles, organisées sur le temps scolaire.

Un budget conséquent pour le transport a été attribué durant le temps scolaire permettant aux écoles excentrées de profiter des installations sportives. De la moyenne section de maternelle jusqu'au CM2, les enfants peuvent ainsi bénéficier des infrastructures pendant le temps scolaire.

La commune offre l'accès gratuit à la piscine pour les écoliers et les collégiens.

Elle organise un cross inter-écoles avec la participation d'élèves de niveau CE2-CM1 et CM2.

Elle permet l'accès à différentes actions permettant de développer les connaissances des enfants : permis piéton, semaine des droits de l'enfant, Permis internet, « Camion des mots », sensibilisation aux dangers de la montagne, mini parcours sapeurs-pompiers...

- La commune est sensible aux actions de prévention primaire qui aident le jeune à s'intégrer socialement. Elle met donc en place différentes actions :

Un suivi particulier lors du passage en 6ème est mis en place par le biais de passerelles entre le collège, les animateurs de prévention et les écoles.

Les animateurs du service prévention jeunesse sont présents tous les jours, à la sortie du collège.

Les responsables prévention du service jeunesse participent aux Cellules de veille éducative organisées par le collège.

La commune anime la Cellule de veille de prévention réunissant les différents acteurs pouvant intervenir sur le temps de l'enfant, en partenariat avec les instances de l'Etat.

La commune a conventionné avec l'Etat et le Centre Régional d'Information Jeunesse, pour l'accueil d'un Point Information Jeunesse. Cet établissement, animé par un agent municipal permet à tous les jeunes de trouver toutes les informations qui les concernent.

- La commune favorise l'organisation d'accueils de loisirs de qualité axés sur le développement de la citoyenneté :

Deux séjours pour les adolescents (un en été, un en hiver) et un durant les accueils collectifs de mineurs sont organisés chaque année.

Des accueils collectifs de mineurs sans hébergement sont mis en place les mercredis et durant toutes les vacances, à l'exception des vacances de Noël.

- La commune propose une tarification adaptée aux revenus de chaque famille :

Une tarification modulée en fonction des revenus est proposée aux familles dont les enfants fréquentent :

- les accueils collectifs de mineurs sans hébergement,
- les séjours de vacances,
- les restaurants scolaires.

Ces tarifs sont basés sur le quotient familial déterminé par la CAF.

Un prix forfaitaire est fixé pour les accueils périscolaires.

Les tarifs modulés

RESTAURATION SCOLAIRE (taux d'effort 0,00105 x QF + 2, 236)	
PRIX PLANCHER	PRIX PLAFOND
2,76 €	4,86 €

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	
ACCUEIL PERISCOLAIRE MERCREDI (taux d'effort 0,6%)	
PRIX PLANCHER	PRIX PLAFOND
2,40 € La demi-journée	12,30 € La demi-journée
ACCUEIL EXTRA SCOLAIRES (taux d'effort 0,9%)	
PRIX PLANCHER	PRIX PLAFOND
3,60 € la journée	18,50 € la journée

Les tarifs forfaitaires

ACCUEILS PERISCOLAIRES	
ACCUEIL PERISCOLAIRE 16H-16H30 EN ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE	
TARIFICATION FORFAITAIRE ANNUELLE LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI	70 €
ACCUEILS PERISCOLAIRES ECOLES PRIMAIRES	
TARIFICATION FORFAITAIRE ANNUELLE LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI	115 € le matin et 115 € pour l'aide aux devoirs étude ou garderie
TARIFICATION FORFAITAIRE ANNUELLE MERCREDI	30 € le matin et 30 € pour le midi (pas d'aide aux devoirs le mercredi midi mais une garderie périscolaire)
ACCUEILS PERISCOLAIRES ECOLES MATERNELLES (GOUTER INCLUS)	
TARIFICATION FORFAITAIRE ANNUELLE LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI	115 € le matin et 115 € pour le soir
TARIFICATION FORFAITAIRE ANNUELLE MERCREDI	30 € le matin et 30 € pour le soir

III / DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable fait partie intégrante des objectifs du projet éducatif territorial.

Des actions sont menées au quotidien dans les écoles et les centres de loisirs.

Une des actions phare de cette sensibilisation est le projet proposé par le conseil Municipal des jeunes l'opération « Nettoyons la nature » en partenariat avec les Centres Leclerc.

En 2015, la journée de nettoyage a été planifiée au Parc de la Guérinière, 170 collégiens et 160 élèves de primaire y ont participé.

Différents partenaires se sont associés à cette opération :

- le centre E. LECLERC : fourniture des supports de communication et du matériel (kit complet pour chaque enfant) de nettoyage fournis,
- la CASA : mise à disposition de containers de tri,
- Police municipale : sécurisation des lieux.

Plus de 500 kg de ferraille, 30 kg de verre, 250 kg de déchets réutilisables ont été collectés lors de cette opération.



IV/ LE TRANSPORT SCOLAIRE

Depuis 2002, la gestion des transports est confiée au réseau Envibus de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA). Plusieurs lignes de transports scolaires desservent les établissements de la commune aux horaires adaptés pour les enfants des écoles et du Collège.

Pour les élèves se rendant dans les établissements hors CASA, c'est le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes qui assume la responsabilité d'organiser et de financer le transport interurbain scolaire des élèves, de la maternelle à la terminale, via le réseau Scol'Tam.



V- LES STRUCTURES ET ACTIVITES CULTURELLES

A/ La Médiathèque de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

La Médiathèque Antipolis est un service public ouvert à tous, chargé de contribuer à la culture, à l'information, à la formation et aux loisirs de tous les citoyens en mettant à disposition des ressources documentaires encyclopédiques et pluralistes.

La Médiathèque de la CASA regroupent :

- une médiathèque à Antibes Juan-les-Pins
- une médiathèque à Valbonne Sophia Antipolis
- une médiathèque à Villeneuve-Loubet
- une médiathèque à Roquefort-les-Pins
- une médiathèque de quartier aux Semboules
- un bibliobus enfant



L'espace le plus utilisé par les Collois est celui de Villeneuve Loubet, car proche de la Colle-sur-Loup. Un partenariat est mis en place avec les établissements scolaires et les Centres de Loisirs.

La Médiathèque participe à la fête du livre jeunesse organisée par la commune.

B / Le Centre Musical Collois

Le Centre Musical Collois est une association subventionnée par la Municipalité.

Au travers de l'apprentissage de la musique, l'association vise à aider les jeunes à se découvrir, à s'épanouir et à s'intégrer à la vie de leur communauté en les faisant participer à des concerts, à des auditions, aux fêtes du village et des écoles, aux cérémonies...

Cours de musique: 6/7 ans (éveil musical).

A partir de 7 ans : chorale et cours instrumentaux (clarinette, saxophone, flûte, trompette, piano, guitare, batterie, djembé).





THEME 3 - PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

I/ LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Mis en place en 2015, le Conseil Municipal des Jeunes est composé de 18 membres et 4 suppléants, élus pour 2 ans parmi les élèves des établissements scolaires de la commune et du collège. C'est un lieu d'échange permettant de susciter l'expression, l'écoute et la prise de parole des jeunes, ce qui favorise leur citoyenneté au sein de leur commune. Il s'agit pour la jeunesse Colloise d'une première initiation à la démocratie.



1^{ère} séance du Conseil Municipal des Jeunes

Les objectifs fixés permettent :

- de découvrir le sens de l'intérêt général,
- de devenir acteur de la vie de la commune,
- de créer un autre type de relations avec le monde des adultes, dans lequel ils pourront être reconnus comme de véritables partenaires...

Plusieurs projets ont déjà été mis en place, à leur initiative :

- Concours d'affiches sur le thème de la propreté dans la ville.
- Opération « Nettoyons la Nature ».

- Concours de poésie.

Les enfants du CMJ participent à la présentation des vœux du Maire à la population.



Ils participent également aux cérémonies commémoratives afin d'impliquer la jeunesse Colloise à l'indispensable devoir de mémoire.



II/ PARTICIPATION DES ELEVES DES ECOLES AUX CEREMONIES PATRIOTIQUES

Les élèves des écoles Noël LANZA et Daniel PENNAC se mobilisent lors de cérémonies patriotiques telles que le 11 novembre 2015, pour la commémoration de l'Armistice de 1918, au cours de laquelle ils ont chanté l'hymne national et repris « l'appel aux morts » pour la France.



III/ LA JOURNEE CITOYENNE

A l'occasion de l'inscription des jeunes sur la liste électorale, une réception est organisée par la municipalité ; un livret citoyen est remis à chaque jeune en même temps que sa carte d'électeur. Cette action symbolise l'entrée du jeune dans la vie citoyenne et sa participation à la démocratie.



vie

IV/ OPERATION : CHANTIERS LOISIRS JEUNES

La commune organise des « Chantiers Loisirs Jeunes » ouverts aux adolescents âgés de 14 à 17 ans durant les vacances scolaires. La mise en place de ce dispositif a pour objectif de permettre à un groupe de jeunes de participer au développement local, à l'aménagement et l'entretien d'espaces naturels et d'équipements publics dans l'intérêt collectif.

Cette action est totalement bénévole, les participants ne reçoivent aucune rémunération. Pour récompenser cet engagement citoyen, une activité de loisirs est organisée à la fin de chaque chantier.





THEME 4 - SECURITE ET PROTECTION

I-LES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION MISES EN PLACE DANS LES ECOLES

Plusieurs activités ont été organisées afin de sensibiliser le jeune public aux risques qu'ils sont susceptibles de devoir affronter dans leur vie quotidienne :

A/ le permis internet :

La Gendarmerie Nationale et AXA Prévention unissent leur expertise en matière de protection et de prévention contre les risques sur internet en initiant ensemble le programme pédagogique "Permis internet" à destination des enfants de CM2.

Ainsi, à l'initiative de l'école Pierre Teisseire, une classe a bénéficié de deux formations de 1h30 chacune. A l'issue de chaque session un permis a été remis à chaque enfant en présence du Maire, des gendarmes, des enseignants des représentants d'AXA PREVENTION et des parents, afin de marquer son engagement solennel à être un internaute responsable.



B/ Le permis piéton :

Le "permis piéton" est une initiative nationale de prévention du risque piéton chez les enfants de 8/9 ans lancée en octobre 2006 dans les écoles. Partout en France, le principe est de faire passer aux écoliers un "permis piéton".

Par des mises en situation et un jeu de questions-réponses, le "permis piéton" enseigne au-delà des règles de circulation piétonne, le sens de la responsabilité individuelle, grâce à un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces supplémentaires leur permettant d'assurer leur propre sécurité.

Ainsi les écoles de la commune peuvent bénéficier de cette campagne de sensibilisation par le biais de l'association Prévention Maïf, ayant pour objectifs :

- De former tous les élèves de CE2 à devenir autonomes et responsables dans leurs déplacements piétons.
- D'inscrire le déplacement piéton dans le cadre du développement durable.



C/ Le permis cycliste :

Tout comme le "permis piéton", "Le permis cycliste" est une initiative de prévention du risque cycliste chez les enfants. Il matérialise auprès des enfants de CM2 une étape dans l'acquisition des savoirs exigés par l'APER (Attestation de Première Education à la Route) et s'inscrit dans le cadre de la rubrique "rouler (usagers de deux roues), conduire prudemment et se protéger".

Le principe est de faire passer aux enfants leur "permis cycliste", par des mises en situation et un jeu de questions-réponses. Les écoles de la commune bénéficient également de cette campagne de sensibilisation par le biais de l'association Prévention MAIF. L'éducation au permis cycliste a pour vocation de :

- responsabiliser les enfants sur leur propre sécurité et sur le respect des usagers les plus vulnérables ;
- faire prendre conscience de la nécessité de maîtriser parfaitement la conduite du vélo. Le vélo étant un véhicule comme les autres, le cycliste doit respecter les mêmes règles que les autres conducteurs ;
- valoriser le vélo comme moyen de transport à part entière, parfaitement adapté à certains déplacements ;
- sensibiliser sur l'impact environnemental des véhicules à moteur ;
- conduire une action en partenariat avec la Police municipale ;



D/ Le mini parcours sportif des sapeurs pompiers :

A l'initiative de l'école Noël LANZA, le Service Départemental d'Incendie et de Secours a proposé à cet établissement une reproduction à petite échelle du parcours sportif utilisé par les sapeurs pompiers.

Il permet aux enfants âgés de 5 à 12 ans, de découvrir l'univers des soldats du feu ainsi qu'une sensibilisation aux risques d'accidents de la vie courante. Ce dispositif a pour objectif :

- de découvrir le métier de façon ludique ;
- de susciter des futures vocations par le dialogue ;
- d'éveiller l'esprit de civisme ;
- de sensibiliser à la mise en sécurité : mise à l'abri / évacuation ;
- de sensibiliser les parents aux risques d'accidents de la vie courante.

E/ Opération de sensibilisation des enfants aux dangers des sports et loisirs de montagne :

Cette opération a été mise en place à l'initiative de l'école Noël Lanza du 2 au 6 novembre 2015 en partenariat avec les agents de secours en montagne CRS et la MAE.



II/ LES ACTIONS DE PREVENTION JEUNESSE

A/Le service prévention /politique de la ville

Les animateurs jeunesse assurent une mission de prévention primaire auprès de la jeunesse Colloise, ce qui permet de mettre en place :

- une écoute et un dialogue actifs basés sur la confiance établie avec les jeunes,
- un soutien dans la réalisation des projets,
- une mise en relation avec un réseau de partenaires, professionnels et institutionnels

- Les activités du service

1. Les permanences au collège et travail de rue :

Les animateurs assurent également une permanence à la sortie du collège Yves Klein, ainsi qu'un travail de rue pour être au plus près des jeunes. Ils sont secondés par une éducatrice spécialisée de l'Unité Prévention Jeunesse de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis le lundi et le mercredi. Ils participent également à la cellule de veille organisée par le collège.

2. La Cellule de veille :

Dans le cadre de la cellule de veille, des réunions régulières organisées avec différents partenaires permettent d'identifier les actions à mettre en place, de cibler le public concerné et de suivre les actions en cours.

Elle concerne tous les jeunes « en difficulté » présents sur La Colle-sur-Loup et Saint-Paul de Vence et identifiés par les interventions sur le terrain grâce au partenariat entre les acteurs éducatifs suivants :

- Le Service Jeunesse des deux communes.
- Le Collège Yves KLEIN.
- La Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA).
- La Mission Locale.
- Le Centre Communal d'Action Sociales (C.C.A.S.).
- Les instances de la Police Municipale et de la Gendarmerie.
- Les instances de protection de la jeunesse.

3. L'opération « sac ados » :

Cette opération est financée par la Caisse d'Allocations Familiales et les projets sont suivis par la commune. Ce dispositif a pour objectif de permettre aux jeunes de partir, pour la première fois en autonomie, grâce à une aide financière et matérielle d'un montant de 150 €.

En plus de favoriser l'accès aux vacances des 16-25 ans, l'Opération Sac Ados a également pour objectif d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leur projet, de favoriser l'apprentissage de l'autonomie, de renforcer, mobiliser et qualifier un réseau de structures partenaires autour du droit aux vacances pour tous. Enfin, l'Opération Sac Ados c'est surtout l'acquisition par les jeunes d'une méthodologie (définition, montage et réalisation d'un projet de vacances.)

Trois projets par an en moyenne sont ainsi organisés par les jeunes. Les destinations et les objets sont divers et variés :

- Concert rock en Bretagne.
- Visite culturelle de Paris..
- Vacances à Hossegor, en Corse..
- Séjour de ski à Isola 2000.

4. La mission prévention Politique de la Ville

La commune de La Colle-sur-Loup assure également une mission de Politique de la Ville en lien avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Dans ce cadre, elle assure à chacun un accès au droit :

- les Antennes de Justice de la CASA : gratuit, strictement confidentiel et soumis au passage préalable d'un entretien avec un agent de l'organisme ;
- Parenthèse : un lieu permanent d'écoute et de parole (*entretiens juridiques, entretiens sociaux, entretiens psychologiques, interventions collectives*).
- Trait d'Union : qui s'adresse aux parents ou grands-parents qui ne peuvent exercer leur droit de visite classiquement, auprès de leurs enfants ou petits-enfants.

B/ Les actions de prévention mises en place par la CASA :

La Politique de prévention jeunesse de la CASA s'articule autour de deux grands pôles : l'animation et l'éducation.

1. Le pôle « ANIMATION »

Le pôle animation a pour objectif de développer l'autonomie, de favoriser la créativité et de valoriser la prise d'initiative du jeune. Il propose des activités (culturelles, sportives et de loisirs) dans le cadre d'un accueil de jeunes agréé par la DDCS. Labellisé Point relais « Envie d'Agir », le pôle propose un accompagnement dans la réalisation de projets (loisirs, formations, humanitaires...) en direction des jeunes de 16 à 30 ans.

Les actions menées :

- L'animation.
- Le travail de rue (présence éducative et sociale).
- Les Chantiers Jeunes.
- La médiation sociale (présence lors de manifestations culturelles...).
- Les activités sportives.
- L'aide à la réalisation de projets culturels et d'animation avec un groupe de jeunes.
- Animations Base Nautique du Pont de l'Aube (kayak de mer, zodiac...).
- Les séjours.
- L'information, l'orientation et l'accompagnement du public.



2. Le pôle « EDUCATION »

Le pôle éducation a pour objectif de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans en rupture de se construire, de s'épanouir tout en favorisant leur autonomie et leur insertion sociale et professionnelle.

Les actions menées :

- Le Travail de rue : présence éducative et sociale régulière des éducateurs dans la rue.
- L'accompagnement socio-éducatif : Aider à organiser et à accomplir les démarches (modèles de courrier, prise de rendez-vous)...
- L'aide à l'insertion sociale et professionnelle : proposer les démarches et les moyens les plus appropriés à l'élaboration d'un plan d'action (modalités de recrutement, hypothèses professionnelles, préparation à la recherche d'emploi ou de formation).
- Ecoute et orientation.

- La médiation : mettre des personnes en relation avec les interlocuteurs compétents et maintenir ou recréer les liens avec les familles et l'environnement familial.

Les actions permanentes de l'unité prévention permettent un accompagnement individuel et collectif. L'unité de prévention organise des actions qui permettent d'être au plus proche des jeunes :

- départs autonomes saisonniers
- RAID Aventure CASA,
- aide à la recherche d'emploi,
- activités sportives (Foot en salle, Espace Loisirs Francis Huger, le mercredi de 15h à 17h),
- centre Loisirs Jeunesse (Base nautique du Pont de l'Aube, vacances d'été),
- chantiers jeunes,
- BAFA SOLIDAIRE : proposé par l'antenne de la Croix Rouge d'Antibes en association avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), la Mission locale Antipolis et les villes d'Antibes, Vallauris, Valbonne, Villeneuve-Loubet et La-Colle-sur-Loup, qui met en place un dispositif permettant à des jeunes âgés de 17 ans et plus de cumuler des expériences citoyennes en échange d'une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), pris en charge par la Croix Rouge.

C/ Les actions de prévention mises en place par la mission locale :

La mission locale travaille en étroite collaboration avec la CASA et les animateurs de prévention de la commune. Elle accueille les jeunes de 16 à 25 ans et les aide dans leurs démarches pour rechercher un emploi, un logement ou des formations. L'antenne de la Mission Locale qui reçoit les jeunes de La Colle-sur-Loup est située à Villeneuve-Loubet.

Chaque jeune bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Selon son niveau, ses besoins, ses difficultés, il pourra bénéficier de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

D/ Les actions mises en place par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

À La Colle-sur-Loup, les missions relatives à l'aide sociale sont confiées au C.C.A.S. L'animation locale de l'action sociale passe tout d'abord par l'aide aux plus démunis par le biais de l'aide alimentaire et tout secours en nature ou financier susceptible de soulager les difficultés des personnes en détresse.

L'autre mission essentielle du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de La Colle-sur-Loup est de gérer les établissements sociaux et médico-sociaux qui lui sont rattachés comme le foyer logement pour personnes âgées, les services d'aide et de maintien à domicile.

Enfin le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de La Colle-sur-Loup prend en charge les demandes d'aides sociales des personnes qui le souhaitent pour remplir leurs dossiers et les adresser aux Autorités compétentes.

III/ LA VIDEO PROTECTION

Une première phase d'implantation vient d'être réalisée. Dans un premier temps, douze caméras ont été implantées sur des points stratégiques et notamment à proximité des lieux publics, des écoles et des équipements sportifs. Cet équipement a pour but d'assurer la sécurité des Collois et notamment des plus vulnérables.

Une deuxième phase est en cours ; elle prévoit la mise en place de caméras supplémentaires afin d'agrandir la zone de vidéo surveillance.





THEME 5 - PARENTALITE

I/ LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

La commune offre aux parents plusieurs structures pour la garde de leurs enfants de 0 à 3 ans, situées dans différentes zones du village.

A/ La structure multi accueil « Le Mas des P'tits Loups » :

Elle propose un service de crèche pour l'accueil des jeunes enfants des communes de La Colle-sur-Loup et Saint Paul de Vence, durant toute la journée ainsi qu'un service « halte garderie » pour des accueils plus occasionnels. Elle reçoit les enfants âgés de 3 mois à 4 ans.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15. La structure a été créée en 2005 dans le cadre de l'intercommunalité avec la commune voisine de Saint Paul-de-Vence. Située à deux kilomètres seulement du village de La Colle-sur-Loup sur la commune de Saint Paul de Vence, elle accueille les enfants des deux villages. Ses tarifs sont calculés selon les barèmes de la Caisse d'Allocations Familiales.



B/ La structure multi accueil « Ô p'tits Mômes » :

La crèche intercommunale « Ô P'tits Mômes » se trouve au cœur du village de La Colle sur Loup et accueille 14 enfants par jour, âgés de 18 mois à 4 ans, résidant sur les communes de La Colle sur Loup et St Paul-de-Vence.

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h. Des activités ludiques adaptées à l'âge des enfants leur sont proposées par des professionnelles diplômées afin de favoriser l'épanouissement, l'autonomie et la découverte de chaque enfant.



C/ La structure multi accueil « Les Gros Câlines » :

La crèche « Les Gros Câlines », située dans un cadre champêtre à l'entrée du Parc de la Guérinière, accueille 15 enfants par jour, âgés de 3 mois à 3 ans 1/2.

Ses tarifs sont calculés selon les barèmes de la Caisse d'Allocations Familiales. Une équipe pluridisciplinaire de 5 salariées se relaie auprès des enfants. Un nouveau projet pédagogique a été élaboré : « découvrir son corps et se situer dans le monde qui m'entoure ».



II/ AUTRE MODE DE GARDE

Les assistantes maternelles agréées :

Les assistantes maternelles sont agréées par le Conseil Départemental : sur la commune une quarantaine exerce à domicile. Ce mode d'accueil encadré par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, offre aux familles souplesse et personnalisation de l'accueil des enfants dès l'âge de 3 mois.

Certaines assistantes maternelles agréées se sont regroupées au sein d'une association dénommée « La ronde des p'tits Loup » qui a pour objectif de :

- Favoriser l'éveil des enfants par le biais d'activités,
- Préparer les enfants à la vie collective,
- Permettre aux assistantes maternelles de se rencontrer et ainsi éviter l'isolement,
- Echanger leurs expériences toujours dans l'intérêt de l'enfant,
- Participer aux manifestations locales.

Dans ce cadre, elles se retrouvent une fois par semaine, avec les enfants dont elles ont la garde, dans une salle mise à disposition par la commune.



L'année dernière, le personnel a effectué une formation de découverte du yoga afin de pouvoir pratiquer cette activité avec les enfants et favoriser leur épanouissement. Beaucoup d'autres activités sont proposées aux enfants, particulièrement des sorties dans le parc qui sont organisées afin de partager des moments de découverte de l'environnement. Les enfants profitent également des représentations proposées par les cirques itinérants.

III/ INFORMATION PETITE ENFANCE

A/ Le Relais départemental petite enfance :

La commune accueille une fois par mois, le Relais départemental petite enfance. C'est un espace d'information sur l'offre et la demande de l'accueil individuel : les animateurs de cette équipe mobile apportent écoute et orientation aux futurs parents. Il crée une dynamique partenariale entre les assistants maternels et les lieux ressources petite enfance.

Il organise des temps d'information sur le métier assistant maternel, des actions de professionnalisation favorisant l'échange et la réflexion sur les pratiques des assistants maternels pendant les temps d'activités ludiques avec les enfants et lors des réunions débats en soirée-conférences. Tous les premiers lundis du mois une salle communale est mise à disposition de l'équipe du relais départemental.



B/ Point information petite enfance :

Le service Enfance Jeunesse et Vie Scolaire accueille les parents, en mairie principale et communique toutes les informations nécessaires au choix du mode de garde des petits enfants.



THEME 6 - SANTE, HYGIENE, ALIMENTATION

MISE EN PLACE D'UNE RESTAURATION SCOLAIRE DE QUALITE

La cuisine centrale en liaison chaude fonctionne depuis la rentrée scolaire 2013-2014 et a pour objectif de fournir aux enfants une prestation alimentaire de qualité, faite de produits frais, élaborés sur place et adaptés aux besoins des écoliers, pour faire du repas un instant de plaisir.



630 enfants en moyenne déjeunent au restaurant scolaire soit 79 % des enfants scolarisés.

Le prix du repas est calculé en fonction du coefficient familial et varie entre 2,76 € et 4,86 €.

Les repas sont préparés par la cuisine centrale du groupe scolaire Daniel PENNAC et cuits le jour même de la consommation.

Les menus sont élaborés par une diététicienne en collaboration avec le chef de Cuisine selon la réglementation en vigueur.

Les recettes sont constamment adaptées et modifiées en fonction de l'appréciation des enfants sur les différents restaurants scolaires.

La construction du plan alimentaire est élaborée sur 5 semaines en respectant les fréquences minimales et maximales recommandées. Cela concerne essentiellement l'apport en sucre, et en matière grasse, ainsi qu'en fibres et vitamines.

Chaque journée le plan alimentaire est équilibrée et respecte la composition suivante :

- Une crudité en entrée et /ou un dessert de fruits crus.
- Un plat protidique de viande, poisson, œufs ou de protéines végétales.
- Un produit laitier, en entrée ou en composantes fromages ou desserts.
- Un accompagnement de légumes cuits ou de féculents.

La cuisine utilise essentiellement des produits de 1^{ère} gamme, c'est-à-dire bruts.

Les fournisseurs des produits sont, pour la majorité, nationaux, voire locaux (fruits et légumes de la région Varoise).



La cuisine est équipée d'un atelier pâtisserie, ce qui permet de proposer fréquemment des produits faits maison variés et de qualité (gâteaux et entremets).

Des repas thématiques, en lien avec le thème des activités périscolaires en cours, sont organisés afin d'éveiller la curiosité des enfants et leur permettre de découvrir de nouvelles saveurs.

Chaque mois la cuisine prépare un gâteau d'anniversaire pour les enfants nés le mois en cours.





THEME 7- HANDICAP

I/ LA POLITIQUE DE LA COMMUNE EN MATIERE D'ACCESSIBILITE

Afin de mettre en œuvre sa politique en matière d'accessibilité, la Municipalité a confié à un élu toutes les actions qui traitent du handicap. Il participe notamment à la mise en œuvre de l'adaptabilité des structures.

L'enjeu majeur définit par la notion d'accessibilité est de promouvoir la participation et l'autonomie de tous les Collois. La ville de la Colle-sur-Loup, porteuse des valeurs de solidarité, est engagée dans cette direction.

Cela suppose que les espaces et les établissements recevant du public (ERP) soient accessibles à tous. Cela implique également que les personnes en situation de handicap puissent participer à la vie de la cité, c'est-à-dire accéder aux transports publics, à l'éducation et à la formation, à l'emploi, au logement et aux loisirs.

II/ LES ACTIONS MISES EN PLACE PAR LA COMMUNE

- Création de places de stationnement adaptées.
- Rampe d'accès fauteuils roulants école Noël Lanza.
- Création d'une cantine dans l'enceinte de l'école Noël Lanza.
- Création du bureau du Maire accessible à tous en Mairie.
- Requalification du chemin de l'Escours avec trottoirs sécurisés et arrêts de bus adaptés.
- Sécurisation de la route de Cagnes, RD 6.
- Sécurisation du boulevard Général Leclerc et destruction d'un passage souterrain non accessible pour créer un plateau traversant sur le boulevard Teisseire RD 06.
- Elaboration de l'Agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) avec tous les agents économique de la commune.
- Plusieurs personnes en situation de handicap ont été recrutées au sein des services communaux.

III/ LES ENJEUX

Promouvoir l'accessibilité et permettre la participation de tous à la vie de la commune, quelles que soient les différences :

- Mettre en accessibilité le cadre bâti et la voirie.
- Faciliter les déplacements pour tous et le partage des espaces.
- Développer les logements sociaux accessibles.
- Favoriser l'intégration des enfants porteurs de handicap ou de maladies chroniques.
- Favoriser l'accès aux pratiques sportives et culturelles pour tous.

Soutenir les associations et sensibiliser les Collois au handicap :

- Développer des partenariats et des échanges en matière de handicap.
- Favoriser la connaissance des ressources existantes sur la commune.
- Sensibiliser le public au handicap.

S'engager en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des services de la commune

- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.
- Développer une politique globale du maintien dans l'emploi.

IV/ DEPLOIEMENT DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DU PARC D'ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

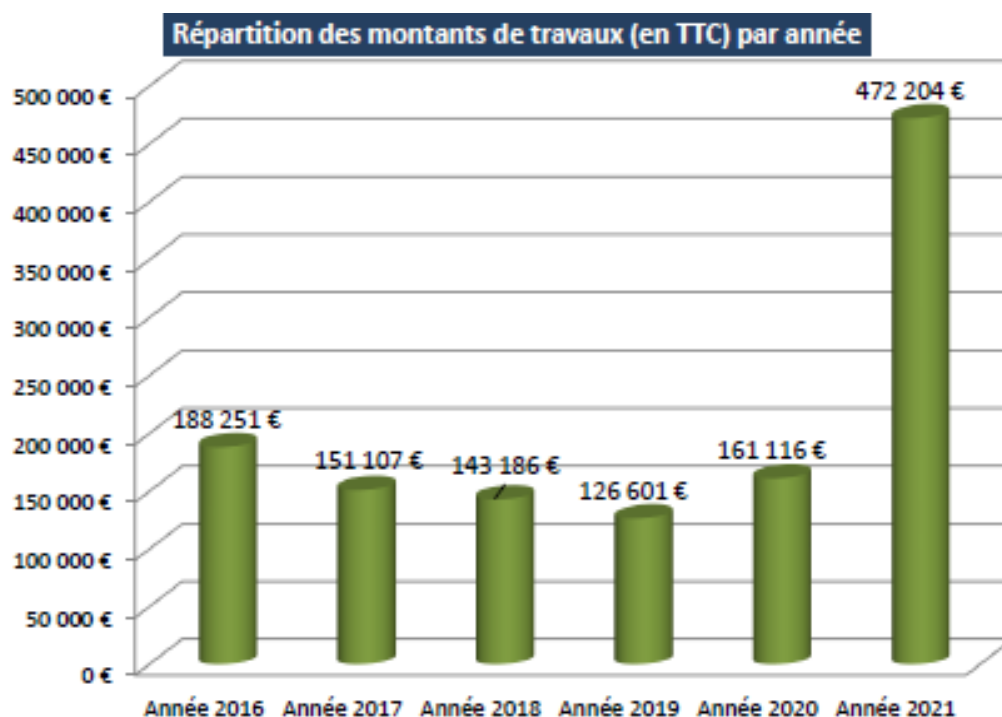
La commune de La Colle sur Loup a souhaité se faire assister par une société spécialisée dans le domaine de l'accessibilité pour la réalisation de son Ad'AP.

Pour établir la programmation de ses travaux, la commune de La Colle sur Loup a croisé plusieurs stratégies :

- Regrouper des travaux de même nature,
- Cibler les établissements les plus fréquentés, délivrant des prestations essentielles,
- Prioriser les sites les moins accessibles,
- Rythmer les travaux en fonction des futurs projets.

Coût de la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements.

Pour l'ensemble des ERP, le budget de la mise en accessibilité s'élève à 1 242 465 € TTC (TVA à 20 %), soit un budget moyen par ERP de 35 580 € TTC. Ces dépenses s'étaleront jusqu'en 2021.



L'accessibilité en bonne voie

Placée au cœur des enjeux communaux, la mise en application de la loi de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) démarre dès 2016.



L'enjeu majeur défini par la notion d'accessibilité est de promouvoir la participation et l'autonomie de l'ensemble des Collois.

Cela suppose que les espaces et les établissements recevant du public soient accessibles à tous. La politique de la ville de La Colle-sur-Loup en direction des personnes en situation de handicap est ambitieuse :

- mettre en accessibilité le cadre bâti, la voirie, les espaces et les transports dans une logique de chaîne de déplacements globale,
- faciliter les déplacements pour tous et le partage des espaces,

- développer des logements sociaux accessibles,
- favoriser l'intégration des enfants porteurs de handicap et/ou de maladies chroniques,
- favoriser l'accès aux pratiques sportives et culturelles pour tous,
- sensibiliser le public au handicap,
- favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Après une analyse effectuée sur l'ensemble de la commune, le constat : 1,2 millions d'euros devront être investis sur 9 années pour rendre accessibles les bâtiments communaux. **Cet investissement ne doit**

pas être perçu comme un effort financier mais un devoir envers ceux qui sont en situation de handicap.

En 2016, les premiers travaux démarrent :

- Des aménagements à l'école Teisseire
- Rampes d'accès à l'école Lanza
- L'entrée de la Police municipale
- L'Office du tourisme
- Le jardin public
- La crèche « les gros câlins »
- Le presbytère



THEME 8 - EDUCATION

I/ LES VALEURS EDUCATIVES COMMUNES

Les différents acteurs éducatifs ont défini des objectifs communs lors de la mise en place du projet éducatif territorial.

Valeurs éducatives et objectifs généraux

Enfant = acteur	Donner à l'enfant la possibilité de ne rien faire, de se reposer, se détendre.
Citoyenneté	Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté
Epanouissement de l'enfant	Favoriser l'ouverture sur le monde par des pratiques culturelles et sportives variées et complémentaires en proposant aux enfants des parcours éducatifs qui vont de la découverte à l'initiation et au perfectionnement.
	Permettre à l'enfant d'évoluer et d'apprendre au travers de différentes activités sans esprit de compétition ou pression de résultat.
	Respecter le rythme chronobiologique de chaque enfant.
Co-éducation	Mettre en place un parcours éducatif cohérent entre l'école, l'animation périscolaire et les associations sportives et culturelles.
	Favoriser la communication entre les partenaires.
Développement durable	Présent dans toutes les actions.

II/ LES ACTIONS COMMUNALES DANS LE CADRE SCOLAIRE

La commune met à la disposition des écoles les équipements sportifs et prend en charge le transport en bus pour les établissements éloignés des structures. Ainsi, tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires ont notamment la possibilité d'aller à la piscine et bénéficient des infrastructures sportives.

Une dotation est accordée pour le financement des spectacles, sorties scolaires, classes transplantées. La commune soutient également les activités sportives, artistiques et culturelles sur le temps scolaire en finançant 20 heures d'intervenant par classe pour que les enfants puissent pratiquer du ping-pong, de la danse provençale, de la musique, du théâtre, de l'art plastique et des activités manuelles...

La commune s'est engagée dans le financement d'un plan pluriannuel d'un montant 50 000 euros par an, pour l'équipement informatique des écoles. L'école Lanza en a bénéficié cette année. A la prochaine rentrée, le projet de développement numérique concernera l'école Teisseire.

Chaque école primaire et maternelle est pourvue d'une Bibliothèque Centre Documentaire. Des agents communaux responsables des BCD travaillent en relation avec les enseignants afin de proposer une activité complémentaire à l'enseignement reçu par les élèves, dans le cadre du projet de classe. La présence d'un animateur compétent, formé et motivé est un atout pour que les séances de BCD soient à la fois un moment de plaisir, d'échange et d'apprentissage, tout en se conformant au projet pédagogique.

Pour favoriser la lecture, le mobilier est adapté à l'âge des enfants, l'espace chaleureux et accueillant, un coin dédié à la lecture-loisir est également proposé aux enfants.

Une méthode de classement simple et claire (méthode DEWEY) est utilisée. Elle permet aux élèves d'être autonomes dans leurs recherches.

Ainsi, tous les enfants peuvent accéder à la lecture, Différents types d'ouvrages adaptés à tous les âges et tous les goûts peuvent y être consultés ou empruntés : livres, revues, magazines, documentaires, diapositives, Cdroms..

III/ LES ACTIONS COMMUNALES DANS LE CADRE PERISCOLAIRE

En novembre 2015, la signature d'un projet Educatif Territorial a permis l'organisation du temps périscolaire autour de la semaine scolaire. Il concerne les temps du matin, de la pause méridienne et du soir ainsi que le mercredi après-midi.

Dans le cadre de la mise en place du projet éducatif territorial (PEDT), la commune a fait le choix de proposer au comité de pilotage de rallonger la pause méridienne de 15 minutes. D'une durée de 2h25, celle-ci permet l'aménagement de 2 périodes de 45 mn d'activités afin qu'un maximum d'enfants puisse participer aux NAP.

En raison de la présence de nombreuses associations sportives et culturelles sur le territoire de la commune et le grand nombre d'enfants qui y sont inscrits, la mise en place d'activités périscolaires le soir ne semblait pas opportun et aurait surchargé la journée de l'enfant. Cette organisation a été validée par l'ensemble des partenaires éducatifs.

De plus, le choix de cette période a permis de favoriser l'accès à des activités périscolaires gratuites et de qualité accessibles à tous les enfants.

Des intervenants extérieurs ont été sollicités pour la mise en place d'activités culturelles et artistiques (chorale, théâtre, anglais ludique...). Les qualités et les compétences techniques des animateurs permanents ont été également exploitées afin d'offrir aux enfants une grande diversité d'animations : activités sportives variées, ateliers autour de la lecture et de l'écriture, initiation aux arts du cirque. Les ateliers cuisine ont mis en place sont particulièrement appréciés.

Les enfants sont libérés des cours à partir de 16 heures ; des services d'accueil périscolaires ont donc été organisés afin de permettre aux parents de venir chercher leurs enfants selon leur rythme de travail. Actuellement, un service de garderie, d'aide aux devoirs ou d'étude, de 16h à 18h00, est proposé aux familles.

Le soir en garderie, un goûter est proposé aux enfants des écoles maternelles, afin de respecter leur rythme chrono biologique, car après la classe, ils ont besoin de se ressourcer et de retrouver un moment de calme et d'échange avec leurs animateurs.

Toutes ces actions ont pour but de favoriser l'épanouissement et la culture de l'enfant mais aussi de respecter son rythme de vie.

A/ Les temps d'accueil périscolaire

1. l'accueil du matin 7h30-8h20 :

Les enfants sont accueillis de manière échelonnée. C'est un moment transitionnel régulier, intégré au reste de la journée, qui fait l'objet d'une attention particulière, notamment chez les plus petits. Les activités proposées sont ludiques et calmes afin de permettre à l'enfant de commencer tranquillement sa journée d'école.

2. La pause méridienne 11h45-14h00 :

La pause méridienne d'une durée de 2h15 est organisée en deux temps : un temps de repas et un temps d'activité. Sur la plupart des écoles, deux services sont mis en place.

Le temps du repas est un temps qui doit-être réfléchi au même titre que celui des activités. L'ouverture de la cuisine centrale en septembre 2013 a développé la qualité gustative des déjeuners servis aux enfants grâce à une préparation maison.

Au restaurant scolaire élémentaire, dans la mesure du possible, les animateurs déjeunent avec les enfants. Au restaurant maternel, les ATSEM et les animateurs le font systématiquement.

Des menus à thème permettent la mise en place d'animations culturelles. Les anniversaires des enfants sont fêtés chaque mois.

3. Le temps d'activités :

Dans le cadre du PEDT, la municipalité a considérablement amélioré l'offre d'activités en proposant aux enfants des projets d'animations de qualité. L'inscription aux ateliers se fait sur la base du volontariat. Il est toujours porté une attention particulière au rythme de vie de l'enfant. Des temps de détente et de retour au calme sont également mis en place. Chaque midi les écoliers peuvent participer à des ateliers sportifs, d'expression, chorale, théâtre, cuisine (très gros succès auprès des enfants), lecture et contes en BCD, petits jeux, jeux de société, activités artistiques, manuelles, et anglais ludique ...



TABLEAU RECAPITULATIF DE LA PAUSE MERIDIENNE

RESTAURANT SCOLAIRE	NOEL LANZA	TEISSEIRE		DANIEL PENNAC		LE BRUSQUET
		Mat	Prim	Mat	Prim	
NBRE D'ENFANTS EN MOYENNE	165	45	105	80	135	100
RESPONSABLES	1	1		1	1	1
ANIMATEURS	8	3	5	4	6	6
NBRE ANIMATEURS/ ENFANTS	1/18	1/15	1/17	1/16	1/20	1/14
SERVICE ET AIDE AUX ENFANTS EN SALLE DE RESTAURANT	1	1	1	1	1	1
INTERVENANTS	1 intervenant sport (2h par jour et par école) 1 intervenant cirque ou BCD (2 h par jour par école) 1 intervenant chant et/ou chorale (1,5 h x 2 jours semaine) 1 intervenant théâtre (1.5 h x 2 jours semaine) 1 intervenante anglais ludique (1h tous les jeudis + 1h 1 lundi sur 2)					

4. Les temps d'accueils du soir 16h00 et 18h00 :

Trois temps d'accueils sont organisés chaque soir après l'école.

- 16h00-16h30 :

Ce temps est réservé aux enfants dont les familles ne peuvent pas être présentes à 16h00 précise à la sortie de l'école.

- 16h00 - 18h00 - Accueil du soir :

Les enfants des écoles maternelles et primaires sont pris en charge par les animateurs municipaux qui organisent après le goûter des activités en continuité de celles proposées durant la pause méridienne. L'accent est particulièrement mis sur le respect du rythme de vie des enfants. Des activités plus calmes que celles du midi sont organisées. Départ de ce service selon le choix des parents.

- 16h00-18h00 - Etude ou aide aux devoirs :

Un troisième service est proposé aux familles. Il permet aux enfants des écoles élémentaires de bénéficier d'un accompagnement scolaire afin d'approfondir leur travail de classe. Les enfants inscrits à l'étude ou à l'aide aux devoirs ne peuvent pas bénéficier d'un départ libre. Ils sont obligatoirement présents de 16h30 à 17h30.

IV/ LES ACTIONS COMMUNALES DANS LE CADRE DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)

A/ les Accueils Collectifs de Mineurs extrascolaires et périscolaire

Les centres de loisirs accueillent les enfants le mercredi après-midi, les petites et les grandes vacances, à l'exception des vacances de Noël.

La journée d'un enfant en A.C.M. est rythmée entre des activités et des temps de vie quotidienne. Ces deux temps ont autant d'importance l'un que l'autre : c'est l'alternance entre le jeu et l'apprentissage de la vie en collectivité. Les animateurs sont les garants de cette alternance. Ils l'adaptent aux besoins des enfants en fonction des âges. Les activités proposées sont également choisies en fonction des capacités des enfants. Les projets d'enfants sont favorisés.

Avant chaque période extrascolaire, l'équipe d'animation fixe des objectifs en rapports avec ceux du Projet Educatif et met en œuvre les moyens de les atteindre.

Sur chaque période, des projets d'animation sont déclinés avec les enfants qui participent activement à l'organisation de leurs vacances. Des thèmes sont souvent définis et permettent une déclinaison d'activités plus variées.

B/ Les minis camps ou minis séjours

Des mini séjours sont organisés dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineurs et s'adressent uniquement aux adolescents de 11-15 ans. Pour y participer l'inscription à l'A.C.M. est obligatoire. Cette action rentre dans le cadre d'un travail éducatif de fond réalisé tout au long de l'année.

C/ Les séjours de vacances :

Le service jeunesse organise aussi des séjours pour les 14/17 ans :

- un séjour d'hiver ski/surf, en montagne pendant les vacances de février,



- un séjour estival multi-activités pendant les vacances d'été.





THEME 9 - JEU, SPORT, CULTURE, LOISIRS

I/ SPORT ET LOISIRS

Les Collois peuvent disposer de nombreux équipements sportifs et de loisirs: piscine, stade, gymnase, city stade, skate park, base de kayak, bike park, tennis, parc de la Guérinière, parc des Rives du Loup ... De plus, un tissu associatif très riche permet la pratique d'activités sportives, de loisirs ou culturelles.

A/ Les équipements sportifs :

- La piscine intercommunale - *Boulevard Honoré Teisseire - 06480 La Colle-sur-Loup*
Composée de deux bassins, l'un extérieur et l'autre est couvert, elle est ouverte toute l'année (*hors fermetures pour vidanges*).

Les horaires d'ouverture sont partagés entre les mises à disposition pour les scolaires, les clubs, les stages et l'accueil du public. Les cours individuels de natation sont dispensés par les éducateurs spécialisés. Des cours d'aquagym sont organisés durant les périodes scolaires et estivales.



- Le stade Marcel Laurent - *Boulevard Honoré Teisseire - 06480 La Colle-sur-Loup*
Situé à côté de la piscine, le stade Marcel Laurent comporte une pelouse en gazon synthétique, des pistes d'athlétisme et des sautoirs en longueur. Il est utilisé par les écoles et le collège, et accueille les entraînements et matches du SPCOC Football.



- Les courts de tennis - *Boulevard Alex Roubert - 06480 La Colle-sur-Loup*

Au nombre de 4, leur utilisation est gérée par le SPCOC Tennis. Ils sont accessibles par les membres de l'association et sont loués à des particuliers.



- Le gymnase Emilie Fer - *Boulevard Alex Roubert - 06480 La Colle-sur-Loup*

Il est utilisé par les établissements scolaires de la commune et accueille les entrainements et compétitions de quatre d'associations sportives, le basket, le volleyball, le handball et la gymnastique rythmique. Le dojo permet également d'accueillir des clubs d'arts martiaux (judo, karaté, aikido...)



- Le City Stade - *Boulevard Honoré Teisseire - 06480 La Colle-sur-Loup*

La commune dispose d'une aire d'évolution équipée de panneaux de basket et de buts de handball. En accès libre, elle se situe à côté de la piscine.

- La halle de la Guérinière - *Chemin de Montmeuille - 06480 La Colle-sur-Loup*

Une halle couverte permet l'organisation de manifestations et l'entrainement des sportifs dans plusieurs disciplines.

- Le Bike Park - *Parc de la Guérinière - Chemin de Montmeuille 06480 La Colle-sur-Loup*
Il s'étend sur environ 7000 m² comprenant un parcours pour la pratique du BMX ("Race" et "DIRT") sur champs de bosses. Pour des raisons de sécurité, son accès est réservé aux membres licenciés du club.



- La base kayak - *Chemin de Fuontsanta - 06480 La Colle-sur-Loup*
Base de plein air située sur les bords des Rives du Loup entre la Chapelle Saint Donat et le Moulin des Barres, d'une superficie de 3 496 m². Elle offre la possibilité aux adhérents du club de pratiquer en eaux vives le canoë-kayak et le stand-up paddle.



- Le skate park - *4 boulevard Alex Roubert – 06480 La Colle-sur-Loup*
Terrain d'une superficie d'environ 600 m², équipé de modules permettant la pratique d'activités de glisse exclusivement réservés aux rollers, skateboards et trottinettes. L'accès est libre, réservé aux adeptes de plus de 10 ans sous la responsabilité des représentants légaux, et nécessite le port obligatoire de protections : casque, genouillères, coudières, protège-poignets.



- L'espace pétanque - *Rue Clara Gasquet - 06480 La Colle-sur-Loup*
Terrain d'une superficie totale de 1274 m² divisé en 19 espaces de jeux.



- Le site d'escalade – situé dans le parc naturel des rives du Loup



L'ensemble de ces équipements est mis gratuitement à la disposition des associations Colloises pour y développer leurs activités.

B/ Les équipements de loisirs

- Salle de danse.
- Salles de théâtre.
- Salles de réunion.
- Jardin d'enfants.
- Jardin public.
- Le parc naturel des rives du Loup
- Le Parc de la Guérinière : c'est un parc boisé ouvert au public 7j/7, de 8h à 18h en hiver et de 8h à 20h en été.

C/ Les équipements de loisirs privés :

- Ludiparc.
- Centre équestre.
- Campings.
- village de vacances..

D/ Les associations :

Le tissu associatif est très important sur la commune : pas moins de 34 associations sportives, 21 associations culturelles et de nombreuses autres, traitant de nature et environnement, qualité de vie, traditions, etc...
La commune soutient financièrement les associations par le biais de subventions et/ou de mise à disposition gratuite de locaux et installations.

Le forum des associations est organisé tous les ans. Toutes les associations communales y participent afin de faire connaître leurs activités. Cette manifestation est suivie du « Trophée des Sports » qui récompense les meilleurs sportifs de l'année.

LISTE DES ASSOCIATIONS :

ART, LOISIRS CREATIFS

- Art Expression
Cours, stages, ateliers expositions. Partager l'expression artistique autour de thème et de matière diverses.
- Art Floral Collois
Promotion de l'art floral amateur.
- Art sacré
- Association Xel'Art
- À l'Atelier
Ateliers créatifs pour enfants.
- Azur Photo Passion
Prise de vues, analyse d'images, formation et initiation à la photographie.
- La Bulle
Ateliers numériques, réalisation de films et livres numériques...
- Club de reliure d'aujourd'hui
Apprentissage et perfectionnement de la reliure avec professeur diplômé de l'école Estienne.

CULTURE (MUSIQUE, THEATRE, LOISIRS...)

- Bibliothèque de La Colle-sur-Loup
- La Diagonale du Carré
Promotion de l'art et de la culture par la création du spectacle.
- L'Atelier des Mémoires

- Bridge Club
Tournois et cours de Bridge (débutants, confirmés, compétition) rencontre amicales interclubs.
- Scrabble, Chiffres & Lettres..
Rencontre et tournois de scrabble.
- La Clé des Arts
Ateliers de théâtre, basés sur la création et l'improvisation, Commedia Dell'arte, ateliers clown, art-thérapie (enfants et adultes).
- Les Comédiens des Hameaux
Préparation et répétitions de pièces de Théâtre, spectacles et animations de rues.
- Compagnie Côté Cœur
Cours de théâtre pour adultes.
- Magiclown
Cours de magie et ventriloquie.
- La Comédie Harmondienne
Cours de théâtre pour enfants.
- Centre Musical Collois
Au travers de l'apprentissage de la musique, aider les jeunes à se découvrir, s'épanouir et s'intégrer à la vie de leur communauté, en participant à des concerts, auditions, fêtes du village, cérémonies. Initiation musicale à partir de 5 ans. Disciplines proposées : clarinette, saxophone, cor, trompette, flûte traversière, batterie, guitare, piano, chants chorale adultes et enfants, orchestre et ensemble instrumentaux.
- Chorale Saint Jacques

ENVIRONNEMENT

- A.V.E.C. La Colle
Défense de la qualité de la vie et de l'environnement. Suivi du PLU, actions environnementales, soirée "Jour de la Nuit" au Parc de la Guérinière.
- ADRIPT
Réunions d'information, participe à la vie et au développement de la commune (révision du PLU, coopération avec des associations de protection de l'environnement).
- L'Appel de la Nature
Sensibiliser les personnes à l'environnement afin de mieux connaître et respecter la nature.
- Association Départementale 06 des Jardiniers Amateurs
Ateliers de jardinage : fertilisation de la terre, semis, bouturage etc..
Protection de la biodiversité des plantes, des insectes et des oiseaux.

- Club Sibérien Husky 06
Randonnées sur Roubion : Canirando, traineaux, raquettes, entraînement et courses toute l'année
- Marche et Découverte
Randonnées pédestres, découverte de l'habitat régional.
- Association de Chasse
- Les Amis de la Gaule
Pêche en eau douce et protection des milieux aquatiques.
- Scouts et Guides de France
Enseignement des jeunes dans l'environnement, la solidarité, le respect des différences.

SOCIAL, HUMANITAIRE, CULTUEL

- Albatros 06
Groupe de parole autour du deuil périnatal.
- A.P.R.E.H.
L'Association Pour la Réadaptation et l'Epanouissement des Handicapés (APREH) accueille des personnes en situation de handicap moteur ou mental, avec pour objectifs de favoriser leur épanouissement, leur insertion sociale et leur développement professionnel.
- Association Diocésaine - Presbytère
- Amnesty International
Défense des droits de l'homme. Regroupement des communes de Cagnes, Vence, La Colle.
Participent à des fêtes, manifestations, et campagnes internationales.
- Association des Donneurs de Sang
- Association Paroissiale St Bernard
- Croix Rouge Française
Secourisme : dispositif prévisionnels de secours.
Formations : gestes de premiers secours.
Social : distributions de nourriture et vêtements.

SCOLAIRE

- APE
Association de parents d'élèves.
- PEEP - Primaires
Association de parents d'élèves.
- PEEP - Collège
Association de parents d'élèves.
- Mini Schools
Cours d'anglais pour les enfants à partir de 3 ans. Par petits groupes les enfants retrouvent chaque semaine leur animateur de langue. Chants, jeux théâtre.

COMMERCE

- Association des Commerçants
Association du commerçant collois.

FÊTES, PATRIMOINE

- Comité des Fêtes
Organise et participe aux fêtes patronales et culturelles de la commune.
- Comité de Jumelage La Colle-sur-Loup / Zuzenhausen - Allemagne - Bad-Wurtemberg
Développer des relations d'échanges d'ordre culturel, social, économique, touristique et sportif.
- Sei Colencs
Protection et mise en valeur du patrimoine collois.
- Sei Sacouliés
Protection et mise en valeur du patrimoine collois.

MÉMOIRE

- A.N.A.E.S.T.M.
- A.R.A.C.
Défense des droits des anciens combattants. Participe aux fêtes patriotiques.
- Souvenir Français
Conserver la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France. Transmettre le flambeau du souvenir.
- UNC / UNCAFN
Défense des droits moraux et sociaux des anciens combattants. Participe aux cérémonies patriotiques. Devoir de mémoire et solidarité humaine.

DANSE

- Academic Dancer
Danses : classique, jazz, contemporain, hip-hop, zumba, pour les enfants et les adolescents.
- Lei Bigaradié (danses folkloriques)
Cours et représentations de danses folkloriques.
- The Nashville Gang
Cours de danse Country.
- The Riviera Dance Center
Danses latines : Salsa, Bachata, Batchatango, Samba, Rumba..

DEUX ROUES

- Moto Club La Colle
- Bike Park Colle Rider BMX
Découverte, initiation et perfectionnement au BMX race, BMX free style, VTT free style.
- S.P.C.O.C. Cyclotourisme
Sortie en club, le mercredi matin et le dimanche matin.

ESCRIME

- Cercle des Escrimeurs du Pays Vençois
Pratique de l'escrime en loisirs et en compétition, pour les enfants et les adultes.

ÉQUITATION

- Centre Équestre de la Loubière
Cours, promenade, mise en pension de poneys et chevaux.
- École d'Équitation de La Colle
Cours collectifs et particuliers, poney et cheval, compétitions.

ARTS MARTIAUX / COMBATS

- Aïki Jutsu
Pratique d'arts martiaux japonais selon l'école NaKamura-Ha.

- Arts Martiaux : Judo, Karaté
Enseignement des arts martiaux traditionnels japonais, judo, jujitsu, aikido, karaté, karaté Goji Ryu, Tai Jitsu, jeux d'opposition, gymnastique d'entretien, self défense, body karaté.
- Krav Maga : self défense
Krav Maga : adultes et adolescents (à partir de 12 ans).
- Wude : Wing Chun (Kung Fu), self défense, combat libre
Pratique d'arts martiaux chinois : Wing Chun (Kung Fu), self défense, combat libre.

BIEN-ÊTRE / SOUPLESSE / NATURE

- S.P.C.O.C. Gymnastique Rythmique
Pratique de la GR et de la gym adulte.
- Corps et Pilates
Cours de Pilates, Yoga, danse. Stage de Pilate Yoga 6 fois par an.
- Studio Pilates Attitude
Cours de pilates, yoga, yoga pour les enfants.
- Yogarama
Pratique de Hatha Toga traditionnel pour les adultes avec séances spécifiques pour les femmes enceintes, pour les enfants et adolescents.
- Yoga Sita
Pratique et connaissance du yoga traditionnel.
- Wude : Tai Chi Chuan
Pratique d'arts martiaux chinois : Tai Chi Chuan.

SPORTS DE BALLES / BOULES / BALLONS

- S.P.C.O.C. Basket Ball
- S.P.C.O.C. Pétanque
- S.P.C.O.C. Football

- S.P.C.O.C. Football Vétérans
Pratique du football en catégorie vétéran, rencontres amicales les vendredis.

- Les Vieux Crampons
Réunir autour de la pratique du football loisir, des catégories vétérans et ultra vétérans, des joueurs adultes, amateurs, issus du bassin Collois et Saint Paulois.

- S.P.C.O.C. Handball
Pratique du handball en loisirs et compétition et handfit (à partir de 4 ans).

- S.P.C.O.C. Tennis
École de tennis et mini tennis. Cours particuliers, cours collectifs, stages pour adultes et enfants.

- S.P.C.O.C. Volley Ball
Proposer aux adhérents de pratiquer le volley ball en loisir tout en participant au championnat départemental géré par la FFVB

SPORTS AQUATIQUES

- Canyoxogène
Pratique du canyoning et les disciplines d'eaux vives associées.

- S.P.C.O.C. Natation
Aqua gym, natation enfants et adultes.
Piscine intercommunale La Colle-sur-Loup /St-Paul

- S.P.C.O.C. Canoë Kayak
Pratique du kayak, canoë, stand up paddle

COURSE

- S.P.C.O.C. Triathlon
Triathlon : course à pied / trail / natation

II/ ANIMATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS

A/ Les manifestations communales

Des animations municipales sont organisées chaque année à destination du jeune public :

- FETE DU LIVRE ET DE LA JEUNESSE
Animation autour de la lecture et l'écriture ; stands et ateliers divers



- NOËL À LA COLLE, LA MAGIE D'ANTAN
Les fêtes de fin d'année à La Colle-sur-Loup proposent aux familles de nombreuses activités et animations à découvrir au cœur du village pour profiter d'une ambiance féerique en cette période.



- HALLOWEEN

A l'occasion de la fête d'halloween la commune propose aux enfants des animations, ateliers, défilés, concours de costumes et un grand bal sur ce thème.



- CARNAVAL DES ENFANTS

Lors du carnaval des animations et défilés sont organisés pour les enfants.



- GOURMANDISES DE PAQUES

Pour la période de Pâques, plusieurs animations sont proposées dans le village : chasse aux œufs, marché de Pâques, ateliers créatifs, animaux de basse-cour, dégustation de chocolat, carillon et goûter gourmand.

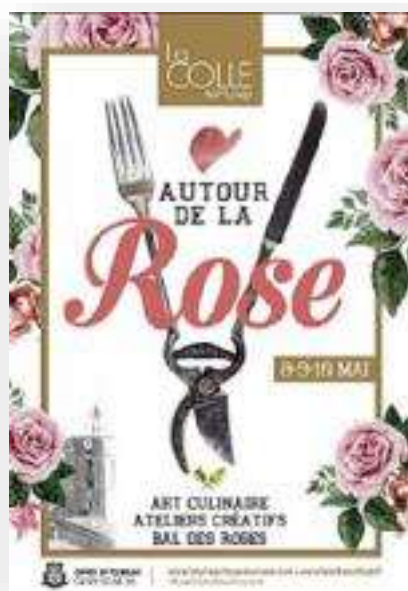


Tout public : fêtes traditionnelles (fête des métiers d'antan, fête de la rose, fête de la St Donat...), animations musicales et marchés nocturnes en période estivale, marché de Noël, expositions tout au long de l'année, fête de la musique, spectacles de théâtre...

Descriptif des fêtes traditionnelles :

- FETE AUTOUR DE LA ROSE

Capitale historique de la fleur à parfum, La Colle-sur-Loup a bâti sa renommée sur la rose Centifolia, au parfum délicat et suave, cher aux nez Grassois. La rose Centifolia, tout comme la fleur d'oranger, participent à faire de La Colle-sur-Loup une terre de charme où il fait bon vivre. Aujourd'hui la rose est célébrée dans tous ses états, chaque année au mois de mai en souvenir du passé horticole de la commune, pour retracer l'histoire de ces cultures et mettre à l'honneur son exploitation sous toutes ses formes : plantations, cosmétiques, distillation, culinaire, esthétique... En effet, la rose Centifolia et les fleurs à parfum étaient au siècle dernier largement cultivées sur le territoire Collois et avaient fait de la Colle-sur-Loup l'un des principaux fournisseurs des parfumeries grassoises.



- **LES FÊTES PATRONALES**

En matière de fête traditionnelle, La Colle-sur-Loup célèbre au mois de juillet la fête patronale de la Saint Eloi. Les aubades, la bénédiction des chevaux, la messe, son apéritif d'honneur et diner festif avec de nombreuses animations et spectacles réunissent au cœur du village Collois et visiteurs d'un jour enchantés de renouer avec les traditions d'un village de charme attaché à son patrimoine.



- **QUARTIERS D'ÉTÉ À LA COLLE**

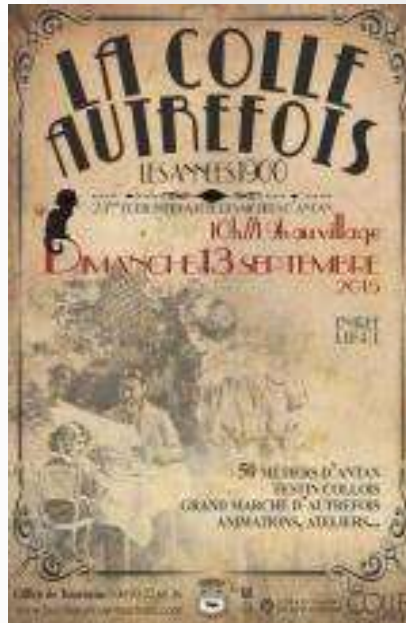
Au cœur de l'été Collois, concerts, spectacles, soirées dansantes et théâtre en plein air envahissent le village aux plus belles heures de l'été. Place de Gaulle, le jazz s'est imposé à l'heure de l'apéritif comme le rendez-vous détente des débuts de soirées estivaux avec les Apéros Jazz. Durant plus d'un mois, entre juillet et août, les groupes se succèdent et expriment leurs talents aux multiples sonorités, chaque mardi, mercredi et jeudi soir pour des Apéros Jazz où riment talent, détente et bien-vivre à l'ombre d'une place fraîche. Deuxième volet des Quartiers d'été à La Colle, les spectacles en plein air. De nombreux artistes connus et reconnus dans des domaines variés de l'humour à la chanson populaire française se sont produits dans le cadre intimiste et convivial du Jardin Public situé au cœur du village.

Enfin, les amateurs de musiques et de rythmes ont rendez-vous le samedi soir pour des soirées dansantes endiablées animées par des groupes live.



- LA COLLE AUTREFOIS

La Colle Autrefois, incontournable rendez-vous Collois, met chaque année en septembre les métiers d'antan à l'honneur. De nombreux vieux métiers s'exposent et des démonstrations font découvrir le travail et les œuvres des artisans d'autrefois. Au son du fifre et du tambourin, les ruelles décorées du village accueillent des danses folkloriques et des saynètes en costumes provençaux reconstituant la vie d'antan. Des dégustations des produits du terroir sont aussi au rendez-vous, de même que les artisans au savoir-faire souvent ancestral qui trouvent à l'occasion de cette fête l'écrin idéal pour présenter leur minutieux travail.





THEME 10 - SOLIDARITE INTERNATIONALE

En devenant partenaire de l'UNICEF par le biais de l'opération « Ville amie des enfants », la commune de La Colle-sur-Loup envisage de mettre en place des actions à caractère humanitaire et d'impliquer les enfants et les jeunes dans cette dynamique. Une réflexion est en cours pour définir les grandes orientations.

Il est envisagé de proposer, à titre gratuit, des espaces ou des stands à l'UNICEF lors des manifestations communales, et notamment les vide-greniers, Forum des associations, marché de Noël...

I / LES ACTIONS SOLIDAIRES MENEES PAR LES ECOLES :

Les écoles de la commune s'investissent dans des actions solidaires, par le biais de plusieurs partenaires, telles que :

- le secours populaire (le père Noël vert),
- la banque alimentaire (collecte de denrées alimentaires),
- l'hôpital Lerval (Collecte de jouets),
- le Lions club (collecte de bouchons),

et d'autres associations suivant les années (Restos du cœur, Croix rouge, Handicap international...).

II / LE TELETHON

Le Téléthon 2015 A été organisé le Vendredi 04 décembre et samedi 05 décembre à l'initiative de la mairie et du comité des fêtes ; de nombreux stands ont été mis en place au profit de cette œuvre :

- fil rouge de natation,
- fil rouge de marche,
- défi run familial,
- initiation à l'escrime,
- initiation au Tai Chi Chuan,
- initiation au Yoga,
- démonstrations de danse,
- démonstrations d'attelage de chiens,
- tours de Harley dans le village,

- parties de boules carrées,
- atelier créatif peinture,
- chasse aux trésors dans le village,
- arbre à souhait,
- récolte de bouchon en plastique,
- vente de vin chaud, chocolat chaud, café et marrons chauds.
- vente de gâteaux,
- vente de sujets de Noël,
- photo de famille.

La manifestation a été clôturée par un lâcher de ballons dans le jardin de la Mairie.

